

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
D'OCCITANIE

art. L.411-2 du code de l'Env et AM du 12/01/2016

Référence du projet : n° 2017- 08-30x-01167

Référence de la demande : n° 2017- 01167-041-001

Dénomination du projet : Extension de la Z.A. Ramondia 2

Bénéficiaire : SCCV Ramondia 2

Lieu des opérations : LANNEMEZAN (65)

Espèces protégées concernées : groupe Mammifères, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux

AVIS : Favorable []	Favorable sous conditions []	Défavorable [X]
----------------------	-------------------------------	-----------------

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CSRPN "Occitanie" constate que le dossier d'aménagement local ZA Ramondia fait état d'impacts estimés forts sur la flore (espèces déterminantes ZNIEFF), moyen (oiseaux) à faible, et propose des mesures de compensation.

Mais considérant :

- 1) que des protocoles d'inventaire (période, fréquence) apparaissent insuffisants pour avoir des données fiables en particulier pour la faune et plus particulièrement les amphibiens ;
- 2) qu'en outre un déboisement (opération "de réhabilitation" sur ancien terrain militaire) a été effectué sur cette zone (2013 cf. dossier p16) et qu'en conséquence le diagnostic des habitats et des cortèges spécifiques est biaisé, étant donné le délai entre l'opération de déboisement et la présente étude,
- 3) que notamment l'emplacement des zones de compensations sous les lignes RTE intègre en quelque sorte ce déboisement et non l'état antérieur à l'aménagement : en conséquence le pétitionnaire devrait intégrer l'état antérieur au déboisement comme état initial ce qui ferait apparaître un décalage avec les mesures proposées.
- 3) en outre, nous constatons l'absence de concertations avec les associations et personnes ressources qui auraient pu permettre de compléter et/ou confirmer les inventaires effectués, et d'en reconstituer l'évolution depuis le déboisement pour prendre en compte véritablement l'état initial....

le CSRPN propose donc un avis **défavorable** à la présente demande.

Références complémentaires éventuelles :

Président du CSRPN	[]
EXPERT COORDINATEUR CONNAISSANCE	[X]
EXPERT DELEGUE FAUNE POISSONS	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE AMPHIBIENS/REPTILES	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE OISEAUX	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE MAMMIFERES	[]
EXPERT DELEGUE FAUNE INVERTEBRES	[]
EXPERT DELEGUE FLORE	[]
EXPERT DELEGUE MER	[]

Fait le : 23 novembre 2017

Signature :

